

Conseil Portuaire Du lundi 8 juillet 2024

Procès-verbal

Le lundi 8 juillet 2024 à 15h00, dans les locaux de l'Hôtel de Ville de la mairie de Bastia, en salle du Conseil municipal, s'est tenu en séance non publique, le Conseil Portuaire du Port de Plaisance de Toga, sous la présidence de Pierre Savelli, président du Conseil portuaire ;

Membres présents ou représentés :

Pierre Savelli, président,

Jean-Michel Savelli représentant de la commune de Ville-di-Petrabugnu,

Jean-Joseph Massoni, représentant de la commune de Bastia,

Représentants des concessionnaires :

Michel Rossi, représentant de la SEM (Conseil d'administration),

Jean-Michel Savelli, représentant de la SPTP,

Représentant du personnel appartenant au service chargé des ports :

Thierry CHOLET, capitaine du Port de Plaisance de Toga,

Représentants du CLUP :

Claude Berger, représentant au titre d'usage de poste d'amarrage ou de mouillage,

Jacques Patacchini, représentant au titre des navigateurs de plaisance,

Marc WatreLOT, représentant au titre du contrat d'amodiation,

Membres absents :

René Raffali, représentant titulaire d'un titre de location supérieur à 6 mois,

Stefanu Venturini, représentant CCI,

Simone Voillemier, suppléante,

Thierry Coulon, représentant au titre des navigateurs de plaisance,

Alix Sebastiani (Bouyssie), représentant au titre des navigateurs de plaisance, ayant donné pouvoir à M. Berger,

Jean-Noël Valery, président du Conseil d'administration de la SPT,

Conseil Portuaire Du lundi 8 juillet 2024

Procès-verbal

Invités :

Monsieur Pagliai, chantier naval,

Cabinet Kalliste Fiduciaire : Paul Flach,

Me Nicolas MARTY, AMO juridique optimisation du plan d'eau,

Administration :

Jérôme Terrier, Directeur général des services,

Anne Giovannetti, directrice de l'administration générale à la mairie de Bastia,

Marina-Dea FILIPPI, responsable du pôle juridique,

Juliette Montoya, assistante de Direction de l'administration générale,

Pauline Faucher, avocate stagiaire, ville de Bastia.

Le président procède à l'appel des membres du Conseil Portuaire.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance 15 h 10 et procède à la lecture de l'ordre du jour :

Sujets inscrits à l'ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du Conseil Portuaire du 17 juillet 2023

Vote : avis favorable à l'unanimité

2. Présentation du nouveau Directeur du Port, M. CHOLET

Présentation de M. Cholet, mot de bienvenue du Président

Michel ROSSI, souhaite également la bienvenue à M. Cholet. Il remercie son prédécesseur pour son travail et souhaite l'organisation d'une réunion de travail pour envisager la suite.

M. Patacchini se questionne sur l'utilité de la nomination d'un directeur alors que le port est fermé.

Conseil Portuaire Du lundi 8 juillet 2024

Procès-verbal

M. le président explique que le port n'est pas fermé mais qu'il est simplement interdit de circuler sur les pontons. Qu'il y a lieu au contraire d'optimiser le site pour éviter une dégradation de la situation.

M. Patacchini indique que l'ancien directeur du Port de Toga n'a jamais payé la location de son anneau. Il souhaite savoir si les sommes dues seront réclamées.

M. le président prend acte de ces remarques et indique qu'aucune gratuité n'a été octroyée au directeur du port à sa connaissance.

J.M Savelli s'inquiète de la situation financière du port et des conséquences sur les commerces. Il soutient qu'il est important d'aller de l'avant. Il lui paraît évident que la possibilité de garantie d'usage se prête au port de Toga et qu'elles sont tout à fait envisageables depuis un décret de décembre 2023. Il indique qu'il aurait fallu rénover au moins deux pontons pour la saison 2024. Il déplore l'état du port et du parking et estime que c'est pour cette raison que le port ne fonctionne plus.

M. Berger regrette que les plaisanciers ne puissent plus accéder à leur bateau après la fermeture de la capitainerie et estime qu'il faudrait prévoir un accès continu.

M. Massoni ajoute que les difficultés du port ne sont pas liées à la SEML. La dette due par la SPT est importante, 1,5 million d'euros ce qui empêche de constituer de fonds pour ces travaux de pontons. Une réunion entre les sociétés sous concessionnaires pour mettre en place un plan de financement de la dette paraît indispensable.

J.M Savelli précise que des taxes foncières doivent être payées aux communes membres.

M. Berger relève que le projet de parking payant évoqué pour la 1ère fois en 2018 aurait permis d'amoinrir les charges du port et regrette que ce sujet n'avance pas.

M. le président répond à ces prises de parole qu'une navette a été mise en place pour accéder aux bateaux et que dans l'attente de solution pérenne le port fonctionne ainsi. Il ajoute que la SEML ne peut financer les pontons sans le remboursement de cette dette colossale et au vu de la gouvernance actuelle ; Que la dette augmente tous les mois et que les versements effectués par la SPT à la SEML sont loin de couvrir son montant.

JM Savelli précise que depuis que la CAB a racheté les locaux, des sommes sont versées.

Le Président ajoute s'agissant du parking, qu'il y a deux positions divergentes entre la ville de Bastia et celle de Ville Di Petrabugnu. Pour les conseils juridiques de la ville de Bastia il faut une mise en concurrence, pas pour ceux de Ville Di Petrabugnu.

JM Savelli rappelle en effet que leur conseil près le Conseil d'Etat approuve le principe de l'absence de mise en concurrence.

Conseil Portuaire Du lundi 8 juillet 2024

Procès-verbal

M. Rossi note que le président de la SEML est contre la mise en place d'un parking payant et donc contre une recette. Il indique que la mise en place d'un parking semble tout à fait logique et est réclamée par les commerçants et les amodiataires.

JM Savelli estime que c'est un frein au bon fonctionnement du port car ce refus entraîne des difficultés de paiement de la dette SPT.

M. Patacchini souhaite connaître les perspectives relatives aux pontons et affirme son soutien au nouveau directeur pour lui apporter une vision constructive du dossier. Il indique ne pas souhaiter entrer dans les débats relatifs au parking.

M. Le président demande au directeur d'examiner la faisabilité d'extension des plages horaires d'accès aux bateaux pour les plaisanciers.

M. Berger réclame des explications relatives au financement des pontons. Il relève que lors du dernier conseil portuaire le financement semblait presque acquis et souhaite des explications.

M. Le président répond que le projet porté auprès du Cerema n'a pas été accepté et que par suite le financement escompté n'est pas intervenu.

M. Berger interpelle le président en qualifiant de déplorable l'organisation administrative du port.

M. Le président demande à M. Berger de retirer ses propos et rappelle que sa présidence remonte à 2020 ; Qu'il fait le nécessaire pour faire progresser le port et assainir une situation et un héritage administratif complexe ; Qu'il s'agisse des suites du litige TLN, des recrutements passés et des dettes accumulées. Depuis sa présidence, les conseils portuaires ont eu lieu, des actions pour recouvrer les dettes sont en cours, le recrutement du nouveau directeur est porté vers une optimisation du port qui sera présentée par Me Marty au point suivant et la situation administrative de la SEML est assainie. Il ajoute que s'il subit également la situation, il ne se soustrait pas à ses responsabilités et connaît la difficulté de la situation.

JM Savelli ajoute que le premier à avoir hérité du port Toga c'était M. Rossi ; Que le litige avec TLN a été réglé, la dalle de l'aire de carénage refait ainsi que les digues. Il déplore que le projet des pontons traîne depuis des années.

3. Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (Kallisté fiduciaire)

M. Flach, entendu en sa présentation. Le Conseil d'administration de la SEML a validé les comptes présentés en séance. Il présente le document transmis aux membres.

M. Rossi relève que la dette à l'encontre de la commune de Ville Di Petrabugnu est de 500 000 euros et que ce risque est mentionné par la Chambre Régionale des Comptes dans le cadre d'un contrôle. Il aimerait trouver des solutions partagées pour dégager des recettes.

Conseil Portuaire Du lundi 8 juillet 2024

Procès-verbal

M. Flach reprend sa présentation.

Vote :

- **Contre** de M. Berger : MM. Berger, Patacchini, Wattrelot, (la présentation des charges n'étant pas calculée en conformité avec les préconisations de M. Berger).

- **Adoption à la majorité.**

4. Analyses des résultats 2023 (Kalliste fiduciaire)

M. Flach entendu en son rapport conforme aux éléments écrits transmis aux membres du Conseil Portuaire.

M. Massoni remarque que la situation se dégrade fortement en 2023, notamment s'agissant des produits.

Vote :

- **contre** de MM. Berger, Patacchini, Wattrelot

- **Adoption à la majorité.**

5. Prévisionnel budget 2024 (Kalliste Fiduciaire)

M. Flach entendu en son rapport conforme aux éléments écrits transmis aux membres du Conseil Portuaire.

Vote :

- **Contre** : MM. Patacchini, Berger, Wattrelot

- **Prise d'acte à la majorité**

6. Rapport d'activité (Monsieur CHOLET)

M. Cholet entendu en son rapport, présentation des éléments RH du personnel du port. Il revient sur les faits marquants de l'année passée.

M. Patacchini demande s'il existe des cahiers de passage et des gratuités ?

M. Cholet répond que les deux navires de la SNSM bénéficient d'une gratuité ainsi que le parc marin et pêcheurs, les services portuaires du port de commerce. Outre ces exceptions, aucune gratuité n'est accordée.

M. Le président demande au Directeur de faire le point sur les gratuités et de mettre fin à celles qui ne sont pas dues.

M. Berger demande quelle est la politique lorsque la location du poste « Port public » prime sur la location « privée » et pense que la priorité doit être donnée à la location « port public »

Conseil Portuaire Du lundi 8 juillet 2024

Procès-verbal

M. Cholet : prend bonne note de la question et va faire le point sur ce sujet.

M. Pagliai relève que le chantier naval de Bastia connaît une activité en décroissance car beaucoup de places ont été désertées depuis la fermeture des pontons. La société a dû se séparer de deux salariés sur huit. Il adresse un message aux représentants de la SEML afin que tout soit mis en œuvre pour maintenir les emplois.

M. Le président répond que tout est mis en œuvre pour dégager une solution rapide pour les pontons ; Que le CEREMA et le remboursement des dettes auraient pu permettre cette réalisation a minima pour moitié mais que cela n'a pas été possible pour les raisons exposées ci-avant. Que toutefois d'autres pistes sont étudiées pour parvenir à une solution.

JM Savelli souhaite que tout soit fait pour la saison 2025.

M. Le président adhère à ces propos et ajoute que JM Savelli étant membre de la SEML et président de la SPTP il détient un rôle majeur pour contribuer à cet objectif.

Vote : prise d'acte unanimité.

7. Présentation de l'AMO pour l'optimisation du plan d'eau et plan de financement des pontons (Me Marty)

Me Marty présente son projet relatif aux garanties d'usage.

M. Patacchini craint que cette commercialisation ne fonctionne pas au vu de l'état du port.

Me Marty précise que la garantie d'usage règle le problème du financement de l'investissement mais pas celui du financement du fonctionnement. La fin des contrats d'amodiation génèrera dans un second temps des recettes.

M. Pagliai estime qu'il y aura des difficultés à proposer des contrats si les travaux ne sont pas réalisés.

M. Patacchini rappelle que le directeur du port pourra compter sur son soutien.

M. Pagliai précise qu'il a travaillé sur la mise en œuvre de garantie d'usage à Porto Vecchio et qu'il peut mettre à disposition les matrices dont il dispose.

M. Rossi salue l'issue positive de cette réunion et des projets qui s'annoncent mais souhaite revenir sur le sujet du parking et estime que la situation pose question en termes de salubrité. Il invite le président à revenir sur sa position s'agissant du parking payant.

JM Savelli ajoute qu'il faut revoir le règlement intérieur et rendre le parking payant. Les collectivités (CAB et VDP) sont disposées à faire un effort.

M. le président prend acte et rappelle que le sujet de salubrité relève des communes.

Prise d'acte de la présentation de Me Marty

**Conseil Portuaire
Du lundi 8 juillet 2024**

Procès-verbal

8. Tarifs 2024 (M. le directeur du Port)

M. le Président indique qu'il n'y a pas de changement de tarifs.

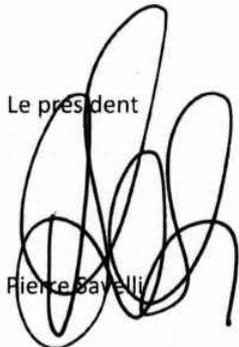
Vote à la majorité

- contre de MM. Berger, Patachini, Wattrelot

- Adoption à la majorité.

M. le président constate que l'ordre du jour est épuisé, remercie les membres du Conseil et lève la séance à 17h08.

Le président



Pierre Bavelli